

La recherche et le développement d'enjeux qui pressent le conseil d'administration international à prendre des mesures sont traditionnellement préparés par les comités internationaux constitués par le président international en coordination des Règlements internationaux. Par conséquent, il est recommandé que les démarches entreprises par le conseil d'administration international soient d'abord examinées par le comité international compétent, si le temps le permet.

- A. Des exemplaires des résumés et rapports des trois dernières années des réunions de comité applicables doivent être mis à la disposition du comité compétent avant la première réunion de chaque comité, ainsi que des exemplaires des segments des procès-verbaux du conseil d'administration se rapportant aux affaires de tel comité. Des exemplaires de ces documents doivent être mis à la disposition des membres du conseil d'administration international. Chaque président de comité doit recevoir des directives opérationnelles à jour avant le début de la première réunion de chaque année.
- B. Chaque comité doit, chaque année, recevoir prioritairement son budget et déterminer les règles de fonctionnement lui permettant d'atteindre la plus grande efficacité possible dans son fonctionnement et ses programmes.
- C. Une fois que le conseil d'administration a établi et déterminé le nombre de membres pour chaque comité, pour l'année suivante, chacun d'eux recevra une description de tâches de la présidente désignée ou du président désigné et d'autres responsabilités provenant des directives du conseil d'administration. Chaque comité adopte et examine annuellement les lignes directrices opérationnelles qui comportent notamment la responsabilité financière comme décrite ci-dessous :

Toutes les demandes qui entraînent des dépenses doivent être accompagnées des éléments suivants :

1. Énoncé des objectifs
2. Énoncé des attentes en termes mesurables
3. Énoncé du calendrier d'exécution prévu à mettre en œuvre
4. Énoncé du calendrier d'exécution prévu de manière à donner des résultats mesurables
5. Inclusion d'un instrument pour la mesure des attentes en regard des résultats
6. Coûts de départ, budget, hypothèses sous-entendues et calendrier de financement assorti de la période de récupération.
7. Toute suggestion de NOUVEAUX programmes sera examinée par le directeur général et la présidente ou le président du comité international de la vérification et des finances, avant approbation, afin de connaître l'incidence budgétaire.
8. Pour des raisons de politique, le conseil d'administration international exige que toute proposition ayant des répercussions financières, indépendamment de la source de la demande, soit transmise au comité international de la vérification et des finances afin de connaître l'incidence budgétaire. Le conseil d'administration d'Optimist International n'étudiera aucune proposition tant qu'il n'aura pas reçu un rapport du comité de la vérification et des finances traitant de l'incidence budgétaire prévue.

La politique susmentionnée doit être soumise, chaque année, pour réaffirmation à l'occasion de la première réunion du conseil d'administration.

- D. Le conseil d'administration se réserve le droit d'agir de sa propre initiative.
- E. Le comité de la vérification et des finances est composé de cinq membres qui sont familiers avec les pratiques et les opérations actuelles d'Optimist International. La présidente élue ou le président élu choisit la présidente ou le président du comité de la vérification et des finances pour un mandat d'un an et deux membres supplémentaires pour siéger au comité pour un mandat de deux ans. Le comité se réunira, soit en personne ou par téléconférence, avant chaque réunion du conseil d'administration, avec la présidente ou le président du comité qui doit faire rapport des résultats de ces réunions aux membres du conseil d'administration.
- F. Le Comité de gouvernance est composé de cinq membres qui sont familiers avec les opérations et les pratiques actuelles d'Optimist International.
- G. Le comité de golf junior est formé de cinq (5) membres. La présidente ou le président international nommera un membre pour un mandat de trois ans et deux membres pour un mandat d'un an. La présidente ou le président peut être choisi parmi les nouvelles nominations ou les membres en place. Les membres actuels dont le mandat se termine peuvent être reconduits.
- H. Au moins un membre du comité de la vérification des formateurs certifiés doit être nommé au comité international de formation au leadership.
- I. Un membre du comité de fondation de nouveaux clubs sera affecté à la croissance et au développement de clubs collégiaux et universitaires.
- J. Le comité Optimiste Junior Octogone International (OJOI) se compose d'au plus cinq membres, dont au moins trois auront servi comme présidente/président de comité OJOI de district, ex-membre du conseil d'administration international d'OJOI ou conseillère/conseiller de club OJOI.
- K. Le comité du personnel d'Optimist International doit être composé du président, agissant comme président du comité, le président-élu, un membre du conseil d'administration grand public y siégeant pour la troisième année, un membre du conseil d'administration grand public y siégeant pour la deuxième année et un membre du conseil d'administration grand public y siégeant pour la première année. Dorénavant, le président nommera un des membres du conseil d'administration grand public nouvellement élu pour siéger, au cours de sa troisième année au conseil d'administration International, sur le comité du personnel. La nomination doit se faire au plus tard à la réunion du conseil d'administration en décembre. Le conseil d'administration du comité du personnel doit se rencontrer la journée précédant le conseil d'administration de mars et doit soumettre un rapport écrit à ce conseil d'administration en mars. L'ordre du jour du comité doit comporter, mais sans se limiter à :
1. Passer en revue la politique sur l'évaluation des employés, les pratiques et les enjeux;
  2. Passer en revue l'ensemble des avantages sociaux des employés et de son marché basé sur la compétitivité;

3. Agir comme comité du personnel Optimist International suivant la politique I-127 et la politique du dénonciateur d'Optimist International. Le comité doit présenter un rapport écrit au conseil d'administration à leur réunion prévue au mois de mars;
4. Mener un examen formel sur l'effectif prévu avec le directeur général et présenter un rapport confidentiel au conseil d'administration d'Optimist International.

Le président doit nommer les membres du conseil d'administration pour servir de liaison aux comités internationaux. Ces membres doivent travailler avec les comités (incluant les téléconférences) et agir comme défenseurs aux réunions de conseil d'administration. À moins qu'un membre du comité soit dans l'impossibilité de représenter le comité à l'occasion d'une réunion du conseil d'administration, autant en personne que par tout autre moyen de communication audio ou visuel, l'agente/agent de liaison du conseil d'administration n'agira pas à titre de porte-parole du comité.

# **Politique I-70, alinéa C**

## **FORMULAIRE SUR L'INCIDENCE FISCALE –**

### **Dépenses de fonds**

Si ceci est un NOUVEAU programme, il doit être révisé par le directeur général et le président du comité international de la vérification et des finances, avant approbation, afin de déterminer l'incidence fiscale.

Selon la politique, le conseil d'administration d'Optimist International requiert que toutes les propositions ayant des répercussions financières, indépendamment de l'origine de la demande, soient acheminées au comité international de la vérification et des finances afin de déterminer les répercussions financières. Le conseil d'administration d'Optimist International n'étudiera aucune proposition tant qu'il n'aura pas reçu un rapport du comité international de la vérification et des finances traitant de l'incidence budgétaire prévue.

#### **Objectifs :**

*Note : Si de l'espace supplémentaire est requis, veuillez joindre des pages additionnelles.*

(Juin 1985; juin 1986; déc. 1989; déc. 2005; mars 2006; déc. 2006; mars 2007; déc. 2007; juill. 2008; déc. 2008; mars 2009; juill. 2009; déc. 2009; déc. 2010; déc. 2011; mars 2012; juill. 2012; déc. 2012; févr. 2013; sept. 2013)

Réaffirmé déc. 2012